

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

la lettre du Sage Est lyonnais

Bulletin d'information de la Commission Locale de l'Eau

édito

L'année 2010 est marquée par la mise en œuvre de nombreuses actions, notamment le plan de communication du SAGE.

L'une des priorités de notre plan de communication est de mobiliser davantage les membres de la Commission locale de l'eau, car l'investissement de tous est la condition du succès !

Je souhaite que chacun d'entre nous adopte le « réflexe SAGE » et que la CLE soit associée dès la naissance d'un projet ayant un possible impact sur l'eau. Le SCOT de l'agglomération lyonnaise, le tracé ferroviaire du CFAL, le projet de forage de l'Européenne d'embouteillage, sont autant d'exemples concrets qui ont prouvé l'intérêt d'une concertation préalable.

Bien entendu, nous poursuivons la mise en œuvre des actions du SAGE et la réalisation d'études complémentaires à l'échelle du territoire. Ce nouveau numéro de la lettre du SAGE, vous dévoile les travaux menés.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Raymond Durand Président de la Commission Locale de l'Eau du Sage Est Iyonnais Vice-président du Conseil général du Rhône



Un Sage c'est...

- Un outil de planification de la ressource en eau,
 à horizon 10-15 ans : il doit concilier
 les différents usages de l'eau dans un cadre
 respectueux de la ressource et des milieux naturels
- Une concertation de tous les acteurs de l'eau au sein de la Commission locale de l'eau, pour porter et élaborer une gestion collective.
- Un travail à l'échelle d'un territoire cohéren vis-à-vis de la ressource en eau.
- Un document opposable juridiquemen

sommaire

p. 2 - 3

. Avancement du Sage

2010 : le temps de l'action

p. 4

Le SAGE approuvé : qu'est ce que ça change ?

p. 5

Points de vue

Projet SMHAR : vers une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau...

p. 6 - 7

Dossie

Réorganisation des services de l'État : de nouveaux acteurs pour le SAGE

p. 8

. Inf'ea

Le SDAGE Rhône Méditerranée adopté!





2010 : Le passage à l'action...

La mise en œuvre du SAGE se traduit par la mise en place d'un certain nombre d'actions visant à atteindre les objectifs fixés par la Commission locale de l'eau. Pour suivre la réalisation de ces actions, quatre commissions thématiques se réunissent régulièrement autour de quatre grands enjeux de l'eau de notre territoire.

Retour sur le travail de ces commissions...

Reconquête de la qualité des eaux

(4 réunions depuis le début d'année) Thèmes abordés

- les effets des nouveaux toxiques dans les eaux souterraines (action 7)
- l'inventaire des activités utilisant des substances dangereuses (action 12)
- l'état des lieux de la pollution aux solvants chlorés (action 8)
- le diagnostic agricole (action 24)
- l'assainissement pluvial : infrastructures linéaires et cahier des bonnes pratiques (actions 15 & 16)
- l'inventaire des sites d'anciennes décharges (action 21)

Zoom sur l'inventaire des anciennes décharges

184 sites répertoriés :

- 61 sites classés A : risque fort pour les eaux souterraines et/ou superficiels
- 80 sites classés B : risque moyen pour les eaux souterraines
- 43 sites classés C : risque faible pour les eaux superficielles.

Toutes les informations sur ces anciennes décharges seront envoyées aux communes et maîtres d'ouvrage concernés afin de les informer et de les inciter à réhabiliter ces sites.



M. FORISSIER
Conseiller
communautaire
Grand Lyon,
maire de Meyzieu

Le mot du Président de la Commission

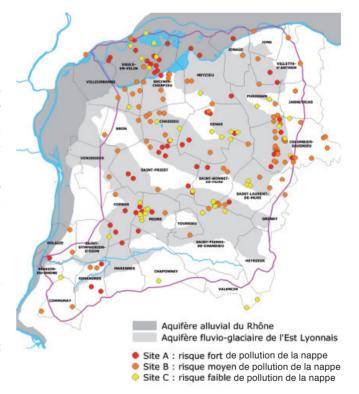
Nous savons aujourd'hui que la qualité des eaux de l'Est lyonnais est altérée par les solvants chlorés, les nitrates et certains pesticides. Notre objectif est d'atteindre le « bon état » des eaux en 2015.

Notre commission thé matique « reconquête de la qualité des eaux » étudie les dernières informations sur les sources de pollution et réfléchit aux solutions de réduction.

En 2010, nous avons travaillé sur l'assainissement pluvial des infrastructures de transport, les anciennes décharges, les activités agricoles dans les bassins d'alimentation de captage d'eau potable et l'utilisation industrielle de substances dangereuses, dont les solvants chlorés.

Des chercheurs nous ont également présenté l'état des connaissances sur les polluants émergents. Il nous paraît important de mieux comprendre les sources et les effets de ces nouveaux toxiques : médicaments, perturbateurs endocriniens, ...

Nous poursuivrons ces investigations en 2011 tout en cherchant à impulser des actions concrètes de réduction de ces pollutions : projet de réhabilitation d'anciennes décharges, bonnes pratiques d'assainissement pluvial, réduction du recours aux pesticides, ...



Zoom sur le diagnostic agricole approfondi de l'Est lyonnais

Rappel des 4 phases de l'étude

- oxtimes diagnostic global à partir des données existantes
- ☑ détermination de zones sensibles aux pollutions en nitrates et phytosanitaires
- diagnostic ciblé sur les zones sensibles (enquêtes de terrain)
- ☐ propositions d'actions de réduction des pollutions

La détermination des zones sensibles se fait par croisement entre la vulnérabilité de la nappe, les pressions polluantes en phytosanitaires (d'origine agricole et non-agricole) et nitrates et les contours des bassins d'alimentation de captage (BAC). Du fait de l'importante vulnérabilité de la nappe, on peut qualifier le risque de pollution de moyen à très fort sur l'ensemble des couloirs de l'Est lyonnais. Une hiérarchisation des zones est donc indispensable.



Avancement du Sage

Gestion durable de la quantité

(2 réunions depuis le début d'année)

- Thèmes abordés
 - le plan de gestion dynamique (action GESLY)
 - les ressources stratégiques du SDAGE : implications pour le SAGE
 - la nappe de la molasse (action 31)
 - les forages domestiques (action 33)





Le mot du Président de la Commission

Les travaux menés dans le cadre de cette commission sont très importants pour la préservation de la ressource en eau, qui est, je rappelle, un bien commun à tous qu'il faut partager et avant tout préserver.

Certains thèmes font plus débat que d'autres au sein de notre commission, je pense notamment aux forages domestiques. La déclaration des forages relève de la responsabilité de chacun, y compris des collectivités qui doivent relayer l'information auprès des citoyens. Le SAGE ne peut pas se transformer en gendarme de l'eau ! Il faut responsabiliser les utilisateurs de la nappe.

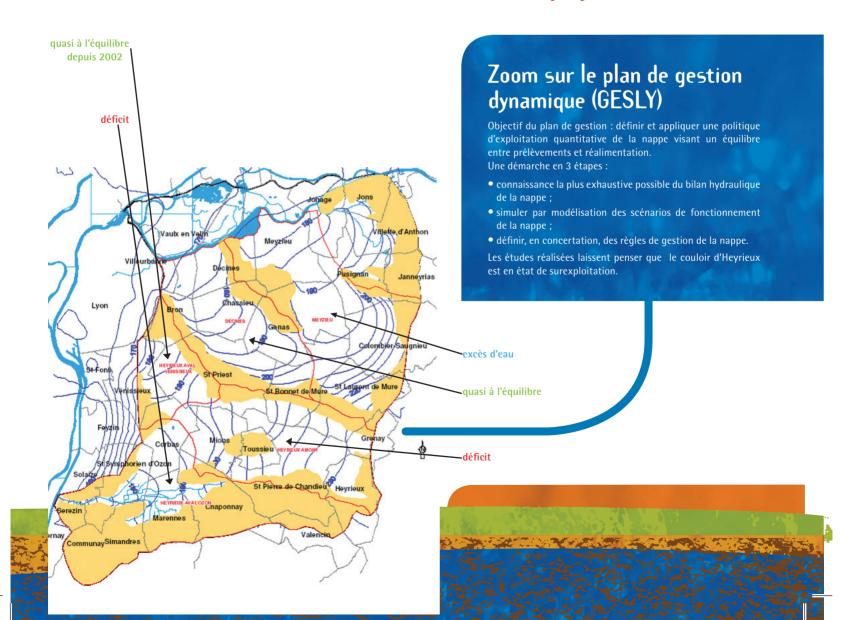
L'autre thème régulièrement abordé est la nappe de la molasse, qui elle aussi, amène quelques discutions, la plus récente s'est d'ailleurs déroulée lors de la dernière CLE.

Je pense qu'il faut poursuivre l'acquisition des connaissances sur cette nappe. Mais surtout, il ne faut pas que le SAGE soit trop dérogatoire pour éviter les conflits d'usage tout en préservant les activités industrielles et agricoles.

Le message concernant la préservation de la quantité des eaux est bien passé auprès des acteurs du SAGE et usagers de la nappe, il faut aujourd'hui passer à l'action et c'est justement l'objet des futures réunions de notre commission !



Willy PLAZZY Conseiller communautaire Grand Lyon, adjoint à St-Priest



Avancement du Sage



Gestion des milieux auguatiques superficiels

(2 réunions depuis le début d'année) Thèmes abordés

- la qualité des eaux de l'Ozon et du Ratapon (action 6)
- l'étude piscicole sur l'Ozon
- l'érosion et le ruissellement agricole (action 47)
- la gestion des zones humides stratégiques (action 44)



Les zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau

- Une étude en 3 phases

 ☑ identification du bassin d'alimentation des zones humides
- 🗷 identification des zones humides d'intérêt particulier -ZHIEP- et des zones stratégiques pour la gestion de l'eau
- ☐ proposition d'actions de gestion des ZHIEP (y compris servitudes dédiées aux ZSGE)



Paul COSTE Conseiller communautaire Grand Lyon, conseiller à Corbas

Le mot du Président de la Commission

Parmi les différents thèmes abordés en commission, les études menées sur le fonctionnement de l'Ozon et de ses affluents me paraissent incontournables pour définir au mieux un programme d'actions sur le bassin versant.

Nous avons beaucoup parlé également de l'érosion et du ruissellement agricole sur certains secteurs comme les Grandes Terres ou la commune de Mions. Au-delà des dommages causés - inondations, coulées de boue, sédiments sur les voiries ou réseauxse posent les problèmes de responsabilité et de compétence au niveau des collectivités concernées.

Notre commission devra aussi poursuivre ses réflexions sur la gestion des zones humides du marais de l'Ozon et du marais de Charvas, trop longtemps mal perçues, délaissées et même remblayées. Il est donc important que les acteurs du territoire prennent conscience de l'intérêt de ces zones : biodiversité, zone tampon...

Sensibilisation des acteurs

(2 réunions depuis le début d'année) Thèmes abordés

- le plan de communication (action 51)
- la plaquette « compatibilité SAGE / PLU »





Guy MONTAGNE Adjoint à Mions



Le mot du Président de la Commission

Cette année notre commission a travaillé sur le plan de communication, une action dense avec un enjeu très important pour

La présence de la nappe d'eau souterraine fait de l'Est lyonnais un territoire sensible. Il est donc primordial de communiquer sur la fragilité de cette ressource et d'informer l'ensemble des usagers.

Le rôle de notre commission est de développer une stratégie de communication pour sensibiliser un maximum d'acteurs à commencer par les élus 1 C'est pourquoi, dès le deuxième semestre, des présentations du SAGE auront lieu lors des conseils municipaux des communes du territoire.

La commission travaillera ensuite à développer ses relations partenariales avec les chambres consulaires et autres organisations professionnelles pour sensibiliser les acteurs industriels et agricoles. Elle cherchera aussi à s'appuyer sur le milieu scolaire afin de faire passer un message durable vers le jeune public : les acteurs de demain.

L'objectif est d'exporter le SAGE en dehors de ses instances pour communiquer efficacement et durablement auprès de tous les usagers de l'eau!



Le SAGE est composé de deux documents de nature juridique différente, intégrant chacun des éléments cartographiques qui ont la même valeur juridique que le document qui les porte.

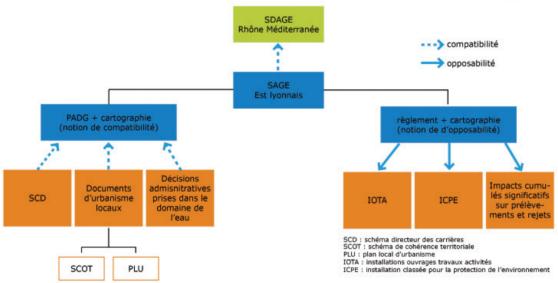
Le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) :

- * Les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives services de l'État et collectivités territoriales doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le PAGD ;
- * Ces « décisions prises dans le domaine de l'eau » comprennent les décisions prises au titre de la police de l'eau, celles prises au titre de la police des installations classées et celles prises au titre de toute police administrative spéciale liée à l'eau ;
- * S'inscrivent dans ce rapport de compatibilité les documents d'urbanisme : schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans locaux d'urbanisme (PLU) et plan d'occupation du sol (POS) ainsi que les schémas départementaux de carrières.

Si ces documents sont déjà approuvés, ils doivent être rendus compatibles dans un délai de 3 ans, c'est-à-dire avant le 24 juillet 2012.

Le rèalement :

- * Le règlement du SAGE et ses documents cartographiques, sont opposables aux tiers.
- * Les « décisions prises dans le domaine de l'eau » doivent lui être conformes.



Exemple de sollicitations de la Commission locale de l'eau

Consultations obligatoires

- Délimitation de certaines zones d'érosion, zones humides, zones de protection des aires d'alimentation de captages et avis sur le programme de gestion
- Désignation d'un organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation
- Dispositions applicables aux opérations soumises à autorisation
- Dispositions applicables à certains ouvrages situés sur les cours d'eau

Consultations recommandées

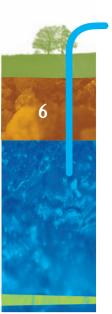
ICPE soumise à autorisation, SCOT et PLU, ainsi que tous les grands projets d'aménagement

Documents à transmettre pour information

- Dispositions applicables aux opérations soumises à déclaration (documents et décisions)
- Aménagement foncier rural et détermination du périmètre (dossier)







Projet SMHAR : vers une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau...

Depuis 2007, le SMHAR (syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône) a engagé un projet de modification de l'irrigation collective du sud-est lyonnais. Jusqu'ici, l'eau était prélevée à Ternay dans la nappe du Rhône (2 100 m³/h) et à Saint Priest dans la nappe de l'Est lyonnais, au niveau du couloir fluvio-glaciaire d'Heyrieux (1 500 m³/h). Désormais, un nouveau captage dans le Rhône à Ternay permettra de prélever 1 200 m³/h dans une 1ère phase avec une possibilité d'évolution jusqu'à 4 176 m³/h.

L'objectif est de réduire les prélèvements dans la nappe fluvio-glaciaire du couloir d'Heyrieux et de sécuriser l'irrigation sur le secteur grâce à une unité de production fiable et performante. Ce projet fait partie des actions du SAGE Est lyonnais (actions 39 et 41).





Le projet SMHAR en quelques chiffres...

400 000 m³ d'eau économisés chaque année pour la nappe de l'Est lyonnais (couloir d'Heyrieux)

6 mois de travaux - 1 850 000 € investis (études comprises)

Cofinancement : Département du Rhône, Agence de l'Eau, État, Région Rhône Alpes, Département de l'Isère, Grand Lyon

Vue générale de la Station de Ternay



L'avis de Nicolas Kraak, Directeur du SMHAR

La réalisation de ce projet marque une étape importante pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau pour la région du Sud Est de Lyon y compris la partie iséroise.

Le réseau collectif du Sud Est Lyonnais couvre 1 500 ha de terres agricoles périurbaines cultivées essentiellement en céréales et maraîchage. Ce secteur avait besoin d'une nouvelle unité de production fiable utilisant une ressource abondante et disponible et permettant de soulager, en été, les prélèvements d'eau dans le couloir d'Heyrieux.

Le comité syndical du SMHAR a d'ailleurs souhaité que cette installation porte le nom d'Alfred GERIN, ancien Président fondateur du SMHAR, disparu en 2009 qui a consacré beaucoup de temps à mobiliser autour de ce projet au sein de la CLE et d'autres instances. Nous nous félicitons du partenariat initié avec les élus et le SAGE et des synergies que nous avons pu concrétiser autour de ce projet. Tout ceci montre qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux partagé entre les différents acteurs prépare l'avenir par des investissements efficaces et des actions concrètes !

Nous espérons que ce type d'installation puisse faire la preuve que l'on peut gérer intelligemment la ressource en eau et s'éloigner d'une gestion au coup par coup de la pénurie par la restriction.

Le SMHAR a toujours prôné une gestion raisonnée de l'eau et conçu avec les services de l'État, les collectivités et les utilisateurs, des projets innovants et évolutifs.

Les irrigants sont soucieux des enjeux liés à l'eau et de son coût. Des économies ont été réalisées ces dernières années grâce à l'utilisation d'équipement d'optimisation en irrigation.

Le grand public et nos élus ne doivent pas oublier que l'irrigation raisonnée est une chance, un atout économique que beaucoup d'agriculteurs dans le monde souhaiteraient posséder pour assurer la qualité et la régularité de leur production...

Réorganisation des services de l'état : de nouveaux acteurs pour le SAGE

La Révision Générale des Politiques Publiques, touchant l'ensemble des politiques publiques et l'ensemble des ministères, a été lancée en juin 2007. Celle-ci se traduit notamment, dans les régions et les départements, par la mise en place d'une nouvelle organisation de l'administration territoriale de l'État.

Ces réformes ont entraîné la création de nombreux services. Quels sont ces nouveaux acteurs de l'État qui siègent à la CLE ?

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Depuis le 1er juillet 2009, la DREAL remplace la DIREN¹, la DRE² et la DRIRE³ dont elle reprend en grande partie les missions.

La DREAL est désormais le service régional qui porte la politique nationale de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, de lutte contre les risques, mais aussi la politique nationale du logement et de renouvellement urbain, dans une approche intégrée d'aménagement et de développement durable.

Direction Départementale des Territoires du Rhône

Depuis le 1er janvier 2010, la DDE⁴, la DDAF⁵ et une partie de la Préfecture ont fusionné et forment désormais une nouvelle direction interministérielle : la DDT du Rhône.

Elle est chargée de mettre en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires.

A ce titre, elle assure la promotion du développement durable, veille au développement et à l'équilibre des territoires, tant urbains que ruraux, et y participe à travers les politiques agricoles, d'urbanisme, de logement, de construction et de transport.

Agence régionale de santé

Créée le 1er avril 2010, l'Agence régionale de santé Rhône Alpes est un établissement public d'État agissant pour le compte de ce dernier. Elle rassemble tout ou partie des structures régionales ou départementales des services de l'État et de l'assurance maladie.

> Rencontre avec Hubert Boulanger, ingénieur d'étude sanitaire service environnement et santé

Quel est le rôle de l'ARS au sein du Sage et de la CLE?

- de façon générale, être membre des différentes institutions afin de participer à la définition des politiques menées par le SAGE, dans un but constant d'amélioration de la protection de la qualité de l'eau. En effet, la nappe de l'Est Lyonnais alimente 14 captages destinés à l'eau potable. Le SAGE de l'Est Lyonnais est le seul outil qui permet d'avoir une vision à long terme sur l'intégralité du territoire concerné par cette nappe.
- veiller au respect des différentes Déclarations d'Utilités Publiques définissant les périmètres de protection sur ces captages d'eau..
- 1 : Direction régionale de l'environnement
- 3 : Direction régionale de l'équipement
 3 : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement
- 4 : Direction départementale de l'équipement 5 : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt



Le SDAGE Rhône Méditerranée adopté!

Le 16 octobre 2009 à Lyon, le Comité de bassin a adopté le SDAGE du bassin versant Rhône Méditerranée. Il a également donné un avis favorable au programme de mesures associé et à la révision du programme d'intervention de l'Agence de l'eau qui soutiendra la mise en oeuvre du SDAGE.

Le SDAGE 2010-2015 arrête les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin. Il fixe des objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici à

Le SDAGE s'accompagne d'un programme de mesures qui propose les actions à engager sur le terrain pour atteindre les objectifs d'état des milieux aquatiques ; il en précise l'échéancier et les coûts.

Le SDAGE s'impose (notion de compatibilité) aux programmes et décisions de l'État et des collectivités, ainsi qu'aux documents d'urbanisme. Le SAGE Est lyonnais est compatible avec le SDAGE Rhône Méditerra-

La CLE travaille actuellement à assurer la cohérence des actions du SAGE avec les actions prioritaires identifiées par le programme de mesures dans l'Est

Aperçu du territoire de SDAGE Rhône Méditerranée



Publication de la Commission Locale de l'Eau n° 6 - octobre 2010 - ISSN 1779-1804

Directeur de la publication Raymond Durand, Président de la CLE Édition

Département du Rhône

Service Agriculture et Environnement



Mise en page et impression Marchandeau Imprimeur

2500 exemplaires

Imprimé sur papier recyclé Avec le concours financier de :





